

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 2 septembre 2021

<p>Groupement « Pôle énergie Centre » 30-4-2021</p>	<p>Suite à la lecture de la convention d'adhésion à la nouvelle convention constitutive du groupement d'achat d'énergie, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à ce groupement « POLE ENERGIE CENTRE » et charge M. le Maire de signer la convention.</p>
<p>Achat de terrains à Bénavent 31-4-2021</p>	<p>Comme décidé au cours du précédent conseil, M. le Maire a pris contact avec le notaire chargé de la succession des cédants de plusieurs parcelles dans le hameau de Bénavent. M. le Maire énumère donc les parcelles en vente dans cette succession comme suit : <u>Terrains en sole :</u> I 1207, YH 67, YH 89 pour une surface de 8 073 m² à 5 000 € l'hectare soit 4 036.50 € <u>Terrain agricole :</u> YH 105 pour une surface de 1 HA 21 A 77 CA à 3 000 € l'hectare soit 3 653.10 € <u>Parcelles de bois et taillis :</u> Pour une surface de 2 HA 96 A 70 CA à 1 000 € HA soit 2 967 € Les frais notariés sont à la charge de la commune.</p>
<p>Parcelle YH 172 32-4-2021</p>	<p>Le conseil municipal charge M. le Maire de signer tous les documents nécessaires à ces acquisitions. M. le Maire informe son conseil municipal que la commune est propriétaire d'une petite partie de terrain enclavée dans la parcelle YH 172 appartenant à M. Macé et Mme Barreau. La commune n'ayant aucun intérêt à conserver cette partie de terrain, les propriétaires de la parcelle YH172 étant intéressés pour en devenir acquéreur.</p>
<p>Subvention Maison de vie et du bien être 33-4-2021</p>	<p>Le conseil municipal : - Charge M. le Maire de mandater un géomètre pour la réalisation du document d'arpentage. - Décide de céder cette partie de parcelle à hauteur de 10 € le m². La commune se chargera de rédiger un acte administratif.</p>
<p>Aide sociale 34-4-2021</p>	<p>M. le Maire informe son conseil municipal qu'une demande de subvention émanant de l'association de la Maison de vie et du Bien-Etre a été déposée en mairie. Le conseil municipal décide d'allouer 600 € de subvention pour l'année 2021 et charge le Maire de procéder au versement de la subvention.</p>
<p>Achat tondeuse 35-4-2021</p>	<p>M. le Maire expose à son conseil les difficultés financières rencontrées par un administré de la commune, après examen de la situation, le conseil municipal décide de verser un secours exceptionnel de 600 €. M. le Maire est chargé de procéder à ce mandatement.</p>
<p>Tarifs communaux tennis 36-4-2021</p>	<p>M. le Maire expose à son conseil municipal que la tondeuse auto portée commençait à être vétuste et qu'il serait nécessaire de la remplacer. Suite à la présentation de devis de tondeuse, le conseil municipal décide de retenir le devis proposé par les établissements Debœuf à 7 708.33 € HT. Charge M. le Maire de procéder à la commande.</p>
<p>Tarifs communaux Forfait</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer à compter du 1^{er} octobre 2021, les tarifs suivants pour l'accès au court de tennis : ✓ 5 € l'heure ✓ 25 € la carte annuelle avec délivrance d'une clé.</p>

**nettoyage
37-4-2021**

Les cartes et tickets seront à acheter en mairie aux jours et heures d'ouverture.

L'adjointe au maire expose que les salles sont parfois rendues sales et que la femme de ménage se charge alors de les nettoyer avant de remettre les clés aux utilisateurs ultérieurs. Elle propose de fixer une pénalité afin d'inciter les locataires à rendre les salles aussi propres qu'elles étaient à leur entrée dans les lieux.

**Schéma
directeur du
réseau de
distribution
d'eau potable
38-4-2021**

Le conseil municipal,
Après avoir écouté l'exposé de l'adjointe au maire, décide qu'une somme de 150 € sera facturée à l'utilisateur d'une salle communale qui la rendrait dans un état qui oblige un surcroît de temps pour le nettoyage.

**Financement
travaux
Eglise – gîte
39-4-2021
40-4-2021**

Schéma directeur du réseau de distribution d'eau potable du syndicat de Fontgombault : M. le Maire-Adjoint présente ce dernier au conseil municipal. Aucune observation n'ayant été émise, le conseil municipal approuve donc à l'unanimité ce schéma.

Suite à la réunion avec les financeurs sur l'avancement du projet de la restauration du gîte et de l'église, il est nécessaire de mettre à jour les tableaux de financement comme suit :

Nature des travaux	Montant	
TRAVAUX GITE	795 366.35	
HONORAIRES	60 129.70	
Total HT	855 496.05	
FINANCEMENT		%
DETR	427 748.03	50
FOND PATRIMOINE (sur 4 tranches)	160 000.00	19
REGION CAP HEBERGEMENT	75 000.00	9
Fonds propres	192 748.02	22
	Total HT	855 496.05
	TVA	171 099.21
Total TTC	1 026 595.26	

Nature des travaux	Montant	
TRAVAUX EGLISE	921 429.27	
HONORAIRES	69 660.05	
Total HT	991 089.32	
FINANCEMENT		%
FONDS PATRIMOINE (4 tranches)	160 000.00	16
DRAC	396 435.73	40
DSIL EXCEPTIONNELLE	88 525.00	9
Fonds propres	346 128.59	35
	Total HT	991 089.32
	TVA	198 217.86
Total TTC	1 189 307.18	

Divers

Voirie : - Les travaux de voirie entre Cherves et le bourg devraient avoir lieu à l'automne.

- Une réfection du chemin entre les parcelles C 316 et YA 102 est prévue.

Projet chèvrerie : La personne qui avait un projet d'installation d'une chèvrerie dans le hameau de Bénavent a été contrainte d'abandonner le projet.

Projet éolien : L'affaire est mise en délibéré. Réponse fin septembre.

Ferme photovoltaïque communale : La propriétaire des terrains propose à la commune une promesse de vente.

- La séance est levée à 23 h

--	--